



PENSIONSASSE FÜR KMU

PKG Pensionskasse · Zürichstrasse 16 · 6000 Luzern 6
Tel 041 418 50 00 · Fax 041 418 50 05 · info@pkg.ch · pkg.ch

Déclaration relative au versement de capital en cas de retraite selon le art.. 38 du règlement de prévoyance

Je souhaite:

- faire usage de la possibilité décrite dans le règlement de la caisse de pension PKG de versement **de l'intégralité de mon avoir de vieillesse sous forme de capital unique.**
- percevoir CHF _____ à titre de capital unique.
- percevoir _____ % de mon avoir de vieillesse sous forme de capital.

Je prends acte du fait que le versement de capital met fin à toutes les prétentions réglementaires correspondantes (également celles concernant les rentes d'enfant de retraités, les rentes de conjoint ou de partenaire ainsi que les rentes d'orphelin). Les prestations résultant d'un rachat ne peuvent être versées sous forme de capital par les institutions de prévoyance avant l'échéance d'un délai de trois ans.

Nom

Prénom

Date de naissance

N° d'ass. soc.

État civil

Rue

NPA / localité

Employeur

Lieu et date

Signature

Pour les conjoints ou partenaires
liés par un partenariat enregistré

Signature des conjoints / partenaires enregistrés
(authentification officielle de la signature du conjoint)

Lieu et date
